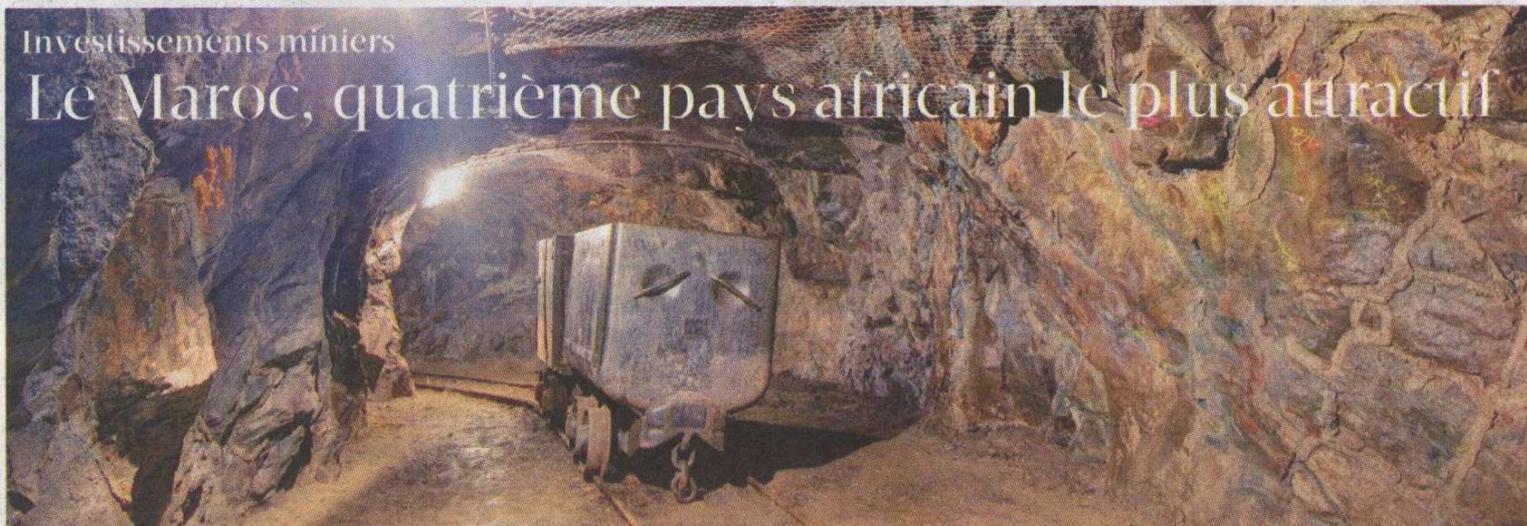


Investissements miniers

Le Maroc, quatrième pays africain le plus attractif



Le Royaume est classé deuxième en ce qui concerne la réglementation relative à l'environnement, qui ne dissuade pas l'investissement, et 25^e pour le régime fiscal.

Intégrant pour la première fois le classement mondial annuel «The 2014 Global Survey of Mining Companies», le Maroc a pu accéder au quatrième rang en Afrique et à la quarantième position au niveau mondial des pays les plus attractifs pour les investissements miniers. Il s'est distingué, entre autres, par son environnement réglementaire, une fiscalité concurrentielle, peu de risque d'incertitude politique et une stabilité de son régime minier.

Les efforts du Maroc pour améliorer son attractivité dans le secteur minier commencent à porter leurs fruits. Pour sa première entrée dans le classement mondial annuel «The 2014 Global Survey of Mining Companies», le Royaume pointe au quatrième rang en Afrique et à la 40^e position au niveau mondial des pays les plus attractifs pour les investissements miniers.

Ainsi, sur le continent africain, la Namibie, le Botswana et la Zambie sont plus attractifs que le Maroc qui a devancé des pays comme l'Afrique du Sud, l'Angola et le Nigeria. Le Royaume a également fait mieux en matière d'amélioration de son attractivité dans le secteur minier que des pays comme le Brésil, le Kazakhstan, la Russie ou encore la Chine.

Il est à noter que cette enquête annuelle du Think Tank canadien «Fraser Institute» touche plus de 4.200 sociétés minières, les plus importantes dans le monde, pour évaluer l'attractivité de 122 pays ou territoires étudiés. La tête du classement revient à la Finlande et la Malaisie ferme la marche. Le Maroc s'est distingué, entre autres, par son environnement réglementaire, une fiscalité concu-

rentielle, peu de risque d'incertitude politique et une stabilité du régime minier. Ce qui montre que «la stratégie minière commence à donner ses fruits», a indiqué le département de l'Énergie en guise de commentaire à la publication de ce classement.

L'indice d'attractivité des investissements, retenu comme principale base de classement, est composé en plusieurs sous-indices, dont notamment l'indice du potentiel minéral, qui évalue, entre autres, les pays en fonction de leur attractivité géologique, et de l'indice de la perception politique, un indice composite mesurant les effets de la politique gouvernementale sur les décisions d'investissements miniers.

Le Maroc est classé différemment selon ces divers sous-indices. Ainsi, il occupe la 48^e place mondiale en termes de perception politique, la 36^e pour ce qui est du potentiel des meilleures pratiques minérales et la 11^e selon le sous-indice de la marge de progression possible. Le Royaume est également classé deuxième en ce qui concerne la réglementation relative à l'environnement, qui ne dissuade pas l'investissement, 25^e pour le régime fiscal, 36^e pour la qualité des infrastructures et 42^e en ce que l'exploitation minière profite aux populations. Le pays se défend bien en termes de «réglementation du travail/contrats d'emploi et du travail/mouvements sociaux», indicateur qui lui a valu le 13^e rang. Idem pour ce qui est de la disponibilité du travail et les compétences (16^e place) et de la base de données géologique (37^e). En revanche, le Maroc occupe une position médiane (62^e) s'agissant de l'existence des obstacles au commerce. ■

Lahcen Oudoud

Le pays se défend bien en termes de «réglementation du travail/contrats d'emploi et du travail/mouvements sociaux», indicateur qui lui a valu le 13^e rang.